

LES **RISQUES** MAJEURS

Mesures de prévention
et de secours












DOCUMENT À CONSERVER



QU'EST-CE QU' UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est lié à l'apparition soudaine et imprévisible d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent entraîner des dommages importants sur les biens et l'environnement et/ou des victimes.

La Ville de Vienne est exposée à 7 risques majeurs principaux :

-  INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES p 5
-  MOUVEMENTS DE TERRAIN, CHUTES DE BLOCS p 6
-  ALÉAS CLIMATIQUES p 7
-  POLLUTION DE L'EAU POTABLE ET RUPTURES DE CANALISATION p 8
-  TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES p 9
-  RUPTURE DE BARRAGE p 10
-  SÉISMES p 11
-  PRÉPAREZ VOTRE FAMILLE p 12-13
-  POUR VOUS INFORMER p 14-15-16

À noter : en cas d'accident de la centrale nucléaire de Saint-Maurice-l'Exil, les opérations seront dirigées au niveau de la préfecture et non pas de la commune seule.



QUE FAIT LA VILLE DE VIENNE ?

Un dispositif de veille 24h/24, 7j/7 permet d'intervenir sur tous les événements qui ont des conséquences sur les personnes ou les biens. En cas de crise majeure, le maire déclenche le **Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)**.

Ce plan est réalisé par la ville et a pour finalité la protection de la population, de l'environnement et des biens à l'échelle de la commune. Il prévoit des moyens d'action, l'organisation et l'activation de cellules de crise et la coordination avec les services de secours extérieurs.

**En cas d'urgence, vous pouvez joindre la mairie
7j/7, 24h/24 au 04.74.78.30.00**



INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES



Les dispositions prises par la Ville

Au niveau communal, le Plan Communal de Sauvegarde définit les dispositions à prendre dans le cadre de crues ou d'inondations. La ville effectue une veille permanente via le site www.vigicrues.gouv.fr. Les zones exposées ont été définies dans le Plan de Prévention du Risque Inondation. De nombreux aménagements ont été effectués le long du Rhône pour en faire une voie navigable. **Ces aménagements permettent une protection des personnes, des biens, des activités économiques et de l'environnement.**

Les risques dans la commune

Le Rhône

Ses crues sont caractérisées par des montées lentes du niveau d'eau et des débordements sur le quartier d'Estressin.

Les rivières

- **La Gère** : débordements fréquents sur le parking de la place de la Fûterie
- **La Sévenne** : débordements lents à proximité du Rhône
- **Le Saint-Marcel** : débordement lors de pluies exceptionnelles sur la RD538
- **Les autres rivières** : débordements possibles notamment dans le cadre d'un mauvais entretien des rives par les propriétaires.

Les crues marquantes à Vienne

- Débordement de la Sévenne rue du 24 avril 1915, quai E. Rey et rue Pegeron le **23 mars 2001**
- Débordement de la Gère sur le secteur de Gémens à **l'automne 2002**
- Débordement du ruisseau Saint-Marcel dans la Montée Saint-Marcel le **18 juin 2007**
- Inondation du secteur d'Estressin en raison du débordement du ruisseau de l'Argentière le **3 mai 2013**.

Conseils de comportement :



Ecoutez la radio



*Fermez les portes
et aérations*



*Coupez le gaz
et l'électricité*



*Montez dans
les étages*



*Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours*



*N'allez pas chercher
vos enfants à l'école.
Le personnel
enseignant s'occupe
d'eux*



MOUVEMENTS DE TERRAIN ET CHUTES DE BLOCS



Les dispositions prises par la Ville

Au niveau communal, le Plan Communal de Sauvegarde définit les dispositions à prendre en cas de mouvements de terrain et chutes de blocs. Dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme, la ville a annexé un PPRN (*Plan de Prévention des Risques Naturels*) qui prévoit de ne pas construire sur les zones à risques. Il est consultable sur le site de la Ville : www.vienne.fr

Les risques dans la commune

■ Dans la commune

Des phénomènes de glissement de terrain affectent plus particulièrement les coteaux et talwegs (*points les plus bas d'une vallée*) de la Vallée de Gère, Vallée de Leveau, Montée de l'Hôpital, Montée Saint-Marcel, Coupe Jarret etc.

■ Le versant Est du Mont Salomon

Des chutes de blocs sont localisées dans les Vallées de la Gère et de la Sévenne, ainsi qu'en bordure de plateau qui domine la Vallée du Rhône.

Les événements marquants

- Éboulement important de rochers sur la Montée Maurice Chapuis (Montée de l'Hôpital) en **décembre 2008**
- Écroulement de murs au niveau de la Montée Maurice Chapuis, de la route de Leveau et de la Montée Coupe Jarret en **mai 2013**
- Chutes de rochers au Square Bertholon à Estressin en **2005**.

Conseils de comportement :



Écoutez la radio



Eloignez-vous des bâtiments et n'y retournez pas. Ne prenez pas l'ascenseur



Ne stationnez pas sous les lignes électriques



Gagnez un point haut

ALÉAS CLIMATIQUES



Les dispositions prises par la Ville

Au niveau communal, le Plan Communal de Sauvegarde définit les dispositions à prendre dans le cadre d'un événement météorologique important.

La Ville se tient à jour des événements climatiques (vent, neige, pluie, canicule) et a mis en place :

- Un plan de déneigement
- Une surveillance des captages des eaux pluviales avant l'entrée dans les canalisations
- Une surveillance de la pollution de l'air
- Une surveillance des sites de vigilance météo.

Les risques dans la commune

Les risques à Vienne peuvent provenir :

- De vents violents qui peuvent entraîner l'annulation de certaines manifestations, la fermeture de certains équipements publics (jardin de ville) et des dangers au niveau de la forêt de Malissol (chutes d'arbres)
- De la neige qui peut paralyser la circulation
- Du soleil et de la chaleur qui peuvent entraîner l'activation du Plan Canicule
- De la pollution à l'ozone
- Des pluies importantes

Les événements marquants

- Plan canicule en **2004**
- 40 cm de neige en **janvier 2010** - 10 cm de neige en **janvier 2013**
- Alerte ozone durant **l'été 2013**.

Conseils de comportement :



Ecoutez la radio



Ne prenez pas votre véhicule



Ne montez pas sur un toit



Enfermez-vous dans un bâtiment



Restez à l'abri à l'intérieur



Ne stationnez pas sous les lignes à haute tension

POLLUTION DE L'EAU POTABLE ET RUPTURES DE CANALISATION



Les dispositions prises par la Ville

La Ville de Vienne est alimentée en eau potable depuis sa station de production située à Gémens sur la commune d'Estrablin.

Des conduites de transit permettent une distribution de l'eau sur la ville. La qualité et le niveau des réservoirs sont contrôlés et reliés à une astreinte 24h/24h.

Les risques dans la commune

- La nappe phréatique peut subir une pollution des eaux en cas d'accident de véhicules transportant des produits dangereux à proximité des captages.
- Des ruptures de canalisations d'eau potable peuvent également se produire et entraîner des coupures de l'alimentation.

Les événements marquants

- Rupture d'une canalisation quai Claude Bernard qui a entraîné une coupure d'eau pendant presque 24h en **2008**
- Distribution de bouteilles d'eau à la population à cause du gel des canalisations et des compteurs d'eau en **2012**

Conseils de comportement :



Ecoutez la radio



Ne buvez plus l'eau du robinet.



Faites des réserves d'eau

Économisez l'eau

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Les dispositions prises par la Ville

Au niveau communal, le Plan Communal de Sauvegarde définit les dispositions à prendre en cas d'accidents liés aux transports de matières dangereuses. Des horaires et des accès de circulation privilégiés sont définis en fonction de l'implantation des équipements telles que les stations service ou les industries.

Les risques dans la commune

La commune est traversée par plusieurs axes importants situés à proximité de zones urbanisées. Des accidents routiers peuvent avoir lieu, les canalisations peuvent se rompre :

- Axes routiers : autoroute A7, la RN7, la Route de Leveau, la Vallée de Gère, le Boulevard des Alpes et la Montée Saint-Marcel
- La ligne SNCF Lyon-Valence
- Le Rhône
- La canalisation de transport de produits pétroliers par pipeline et la canalisation hydrogènoduc de transport d'hydrogène liquide situées à l'extrême Est du territoire.

Conseils de comportement :

1er réflexe : Alerte les secours en appelant le 18



Ecoutez la radio



*Ni flammes
ni cigarettes*



*Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours*



*Enfermez vous
dans un bâtiment*



*Bouchez toutes
les entrées d'air*



*N'allez pas chercher
vos enfants à l'école.
Le personnel
enseignant s'occupe
d'eux.*

RUPTURE DE BARRAGE



Les dispositions prises par la Ville

Les ruptures de barrages sont des accidents extrêmement rares. Le seul barrage pouvant présenter un risque pour l'agglomération viennoise est celui de Vouglans situé dans le Jura.

Les grands barrages font tous l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention, établi par les services de l'Etat. En cas d'alerte, la Ville mettrait en œuvre les mesures prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Les risques dans la commune

- La rupture du barrage entraînerait une vague d'environ 6 à 7 m de haut, 9 à 10 heures après l'événement. Les voies sur les quais de Vienne seraient inondées avec un déferlement de tout ce que le fleuve aura charié (bois, boue, végétations etc.).

Conseils de comportement :



Ecoutez la radio



*Coupez
le gaz
et l'électricité*



*Fermez les
portes
et aérations*



*Gagnez un point
haut*



*Montez
dans
les étages*



*N'allez pas
chercher vos
enfants à
l'école.
Le personnel
enseignant
s'occupe
d'eux.*



*Ne téléphonez
pas, libérez
les lignes
pour les
secours*



Les dispositions prises par la Ville

En cas de séisme, le Plan Communal de Sauvegarde définit les dispositions à prendre par la commune. Pour supporter les secousses, des règles de construction sont respectées, comme le renforcement de ferrailage des murs et des poteaux.

Un séisme se caractérise par

- Son foyer : c'est le point de départ du séisme
- Sa magnitude : c'est l'énergie libérée par celui-ci
- Son intensité : elle mesure les dégâts provoqués en ce lieu
- La fréquence et la durée des vibrations
- La faille provoquée (verticale ou inclinée) : elle peut se propager en surface
- Les répliques : ce sont les secousses suivant le premier séisme.

Un zonage sismique de la France selon cinq zones de sismicité croissante (très faible, faible, modérée, moyenne ou forte) a été élaboré. Ce classement a été réalisé à l'échelle de la commune. **La Ville de Vienne est classée en zone de sismicité modérée (zone 3).**

Les dégâts d'un séisme sont fonction de

- L'amplitude du séisme
- Sa durée
- La fréquence de ses vibrations.

Conseils de comportement :



Écoutez la radio



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments



Évacuez les bâtiments



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Le personnel enseignant s'occupe d'eux.



Coupez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

PRÉPAREZ VOTRE FAMILLE



En cas de mise à l'abri dans votre logement

Préparez les objets suivants :

Pour vous signaler auprès des secours :

- Un sifflet, une lampe torche clignotante, des gilets fluorescents.

Pour subvenir aux besoins alimentaires :

- 1 à 2 bouteilles d'eau par personne
- Des aliments énergétiques n'ayant pas besoin d'être cuits
- Les aliments et couches pour bébé ...

Pour rester informé de l'évolution de la situation :

- Une radio à piles (avec des piles de rechange).

Pour administrer les premiers soins :

- Une trousse médicale de premiers soins (pansements, désinfectant...).

En cas d'évacuation de votre logement

Rassemblez dans un ou deux sacs :

- Des vêtements chauds pour tous les membres de votre famille
- Les médicaments pour les traitements en cours (diabète, allergies,...)
- Les affaires de toilettes (brosses à dent, serviettes, savons, ...)
- Des livres et jeux pour les enfants
- Les aliments et couches pour bébé
- Des moyens de paiement : carte de paiement, chéquier, carte Vitale, un peu d'argent liquide
- Les téléphones portables et leurs chargeurs
- Quelques objets utiles : couteau suisse, sifflet, lampe torche...



Préparez-vous à un éventuel sinistre

Pour pouvoir prétendre à une indemnisation en cas de sinistre, confiez à des amis ou un membre de votre famille :

- La photocopie des principaux papiers d'identité (carte d'identité, passeport, livret de famille, permis de conduire, carnet de santé des personnes et des animaux domestiques, ...)
- La photocopie des contrats d'assurance, des factures d'achats...
- Des photos des objets de valeur, de votre logement
- Les doubles des clés de la maison, de la voiture...

Dans tous les cas, les bons réflexes à avoir :



*Ecoutez
la radio*



*Ne téléphonez
pas, libérez
les lignes
pour les
secours*



*N'allez pas chercher vos
enfants à l'école.
Le personnel enseignant
s'occupe d'eux.*

Si vous êtes témoin d'un accident, si vous avez connaissance de personnes en difficultés, prévenez les secours et respectez leurs consignes.

Chacun est responsable de sa propre sécurité.

Sources d'information en cas d'événements majeurs :



- **La radio** est une source importante d'informations. Il est donc nécessaire de disposer d'une radio à piles, utilisable en toutes circonstances.

En cas d'urgence écoutez :

- France-Bleu Isère 101.8 MHz
- France Info 103.4 Mhz
- France Inter 99.8 MHz



- **Les haut-parleurs mobiles** placés sur les véhicules de la police municipale.



- **Le site internet de la Ville de Vienne** www.vienne.fr.
Vous trouverez le DICRIM en téléchargement.

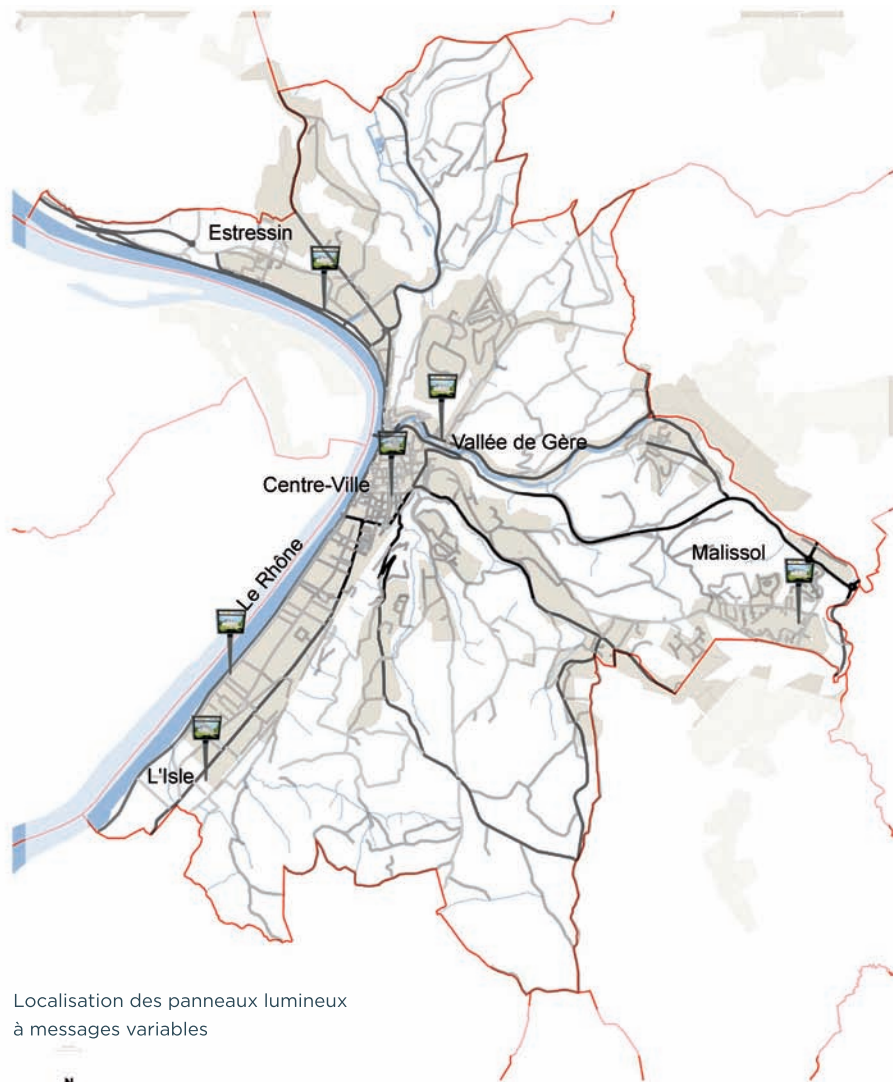


- **Des informations écrites** pourront être déposées dans vos boîtes aux lettres afin de vous informer sur des consignes particulières à respecter.



- **Le porte-à-porte.** En fonction de la nature et de l'ampleur du risque, des équipes municipales pourront sillonner les rues menacées afin de diffuser l'alerte.

- Les panneaux lumineux à messages variables de la Ville



Localisation des panneaux lumineux à messages variables



octobre 2013

La ville de Vienne, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, prévoit l'installation de deux autres panneaux lumineux.

A noter : la fin de l'alerte sera donnée par les mêmes sources d'information

Mairie de Vienne

Tél : 04 74 78 30 00 | Site : www.vienne.fr

Préfecture de l'Isère

Tél : 04 76 60 34 00 | Site : www.isere.pref.gouv.fr

Sous-Préfecture de l'Isère

Tél : 04 74 53 26 25 | Site : www.isere.pref.gouv.fr

SPIR A L

Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise | Site : www.lyon-spiral.org

DIREN Direction régionale de l'environnement - Rhône-Alpes

Tél : 04 37 48 37 18 | Site : www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

DRIRE Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes

Tél : 04 37 91 44 00 | Site : www.rhone-alpes.drire.gouv.fr

Météo France

Site : www.meteofrance.com

Prévisions des crues

Site : www.vigicrues.gouv.fr

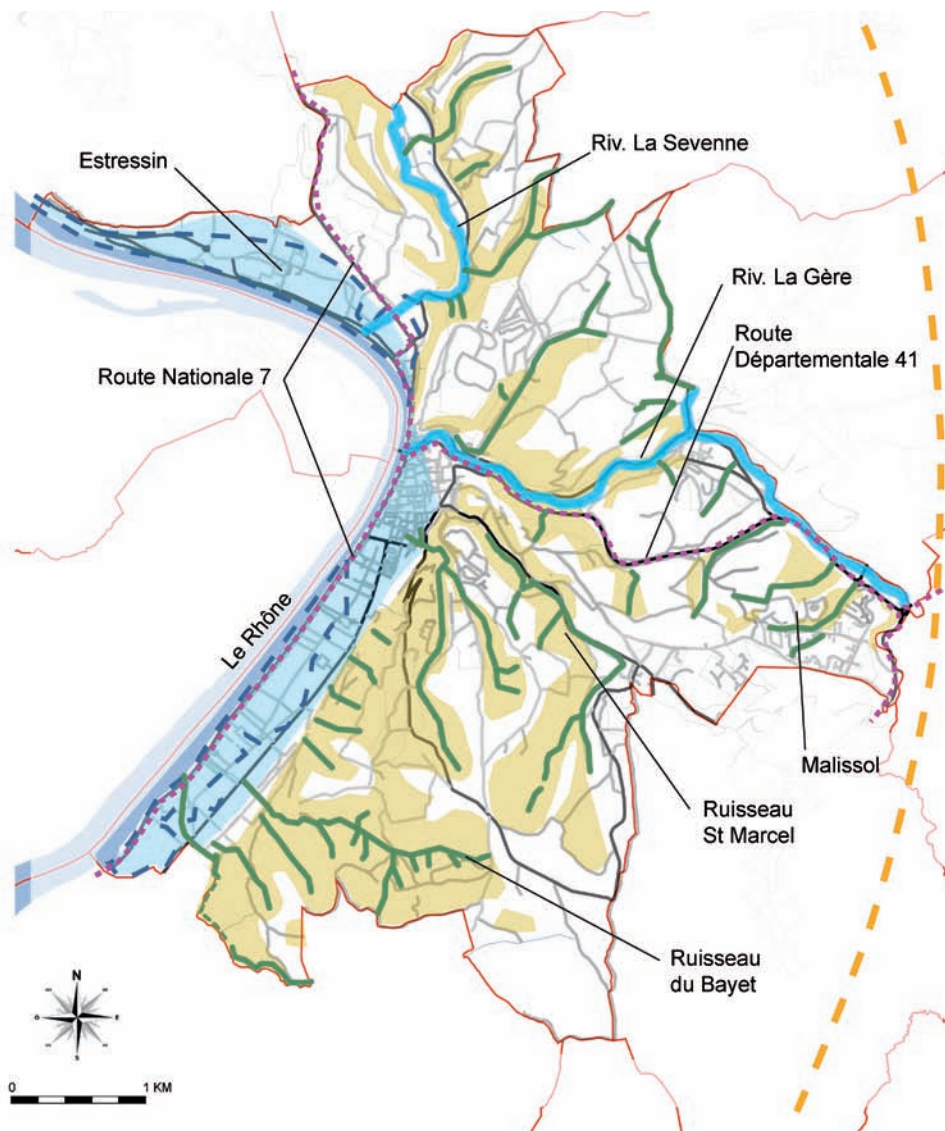
Consultation des cartes de retrait-gonflement des argiles

Site : www.isere.gouv.fr - rubrique Politiques publiques





Prim.net : site d'information sur la prévention des risques naturels et technologiques




Les numéros d'urgence

Appel d'urgence européen	112
SAMU	15
Police Nationale	17
Sapeurs Pompiers	18
Préfecture de l'Isère	04 76 60 34 00
Mairie de Vienne	04 74 78 30 00
Météo-France	08 99 71 02 38
Centre Régional d'Information et de Circulation Routière (CRICR)	0 826 02 20 22



LEGENDE

-  Transports de matières dangereuses
-  Pipeline
-  Limite de la crue centennale du Rhône
-  Crue des torrents et des ruisseaux

-  Inondation en pied de versant
-  Glissements de terrain et chutes de pierres / blocs
-  Crues rapides des rivières

Publication : octobre 2013
Directeur de publication : Jacques Remiller
Photos et cartographies : Mairie de Vienne
Crédits photos : Fotolia
Mise en page : Graph&sign'

Vienne
Qualité de VILLE

LES **RISQUES** MAJEURS

Mesures de prévention et de secours

DOCUMENT À CONSERVER

Gardez ce document de manière à pouvoir
le retrouver très rapidement en cas de besoin.

Pour tout renseignement,
contactez la Mairie au **04 74 78 30 00**